



Préparation aux concours sanitaires et sociaux
AIDE-SOIGNANTE

ADMISSION

- * Avoir 17 ans révolus.

CONDITIONS POUR ÊTRE DISPENSÉ DE L'ÉPREUVE ÉCRITE

- * Être titulaire d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ;
- * Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V délivré dans le système de formation initiale ou continue français (BEPA Services aux Personnes, BEP ASSP) ;
- * Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu ;
- * Les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'État d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année. Les dispenses ne concernent que l'épreuve écrite.

FINANCEMENTS

- * Salariés : DIF ou plan de formation de l'entreprise ;
- * Demandeurs d'emploi : Pôle emploi ;
- * Financement personnel.

PROGRAMME

- * Études de thèmes : santé, actualité sanitaire et sociale ;
- * Le métier d'aide-soignant(e) : interventions de professionnels (législation, exigences...) ;
- * Communication orale, gestion du stress ;
- * Argumentation sur ses motivations ;
- * Test préparatoire en situation (facultatif).

DATES

- * Une semaine en septembre

COÛTS

- * Test préparatoire en situation : 30€
- * Jeunes issus de MFR : 430€
- * Extérieurs : 480€

Cette session ouvrira à partir de 7 inscriptions.

